

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Nom de la préparation : Désodorisant Animals & Car**

Date d'émission de la première version : 13.11.2017

Date de révision :

Version : 1

---

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 - Indications sur le produit

Nom commercial	Désodorisant Animals & Car
Type de produit	Désodorisant

#### 1.2 – Fabricant fournissant la FDS

**Impex S.A.S.**  
**140, route des Moulins**  
**38490 Chimilin**  
**Tél : +33 (0)4 76 32 69 69**

#### 1.3 - Appel des urgences

France : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

---

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 – Classification du mélange

Ce mélange n'est pas classé dangereux.

#### 2.2 – Éléments d'étiquetage

*Pictogrammes de danger :*  
Aucun pictogramme.

*Mention d'avertissement :*  
Aucune mention.

*Mentions de danger :*  
Aucune mention.

*Conseils de prudence :*  
Aucune mention.

#### 2.3 – Autres dangers

Aucune information disponible n'est donnée par les fabricants des composants du mélange.

---

### SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Aucun composant dangereux au-dessus des seuils réglementaires.

---

# Nom de la préparation : Désodorisant Animals & Car

Date d'émission de la première version : 13.11.2017

Date de révision :

Version : 1

---

## SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

### Informations générales

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin et lui montrer l'emballage.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### En cas d'exposition par inhalation

Sans objet pour l'utilisation habituelle du mélange. En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent faire appel à un médecin.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Envoyer le sujet chez un ophtalmologiste, s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

### En cas de contact avec la peau

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### En cas d'ingestion accidentelle

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin ; lui montrer l'étiquette.

---

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Cette préparation n'est pas inflammable.

*En cas d'incendie :*

### 5.1 – Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, oxydes de carbone, poudre, mousse.

### 5.2 – Dangers particuliers

Par décomposition à haute température, vapeurs nocives.

### 5.3 – Conseils aux pompiers

Éliminer les eaux de combustion et les eaux contaminées.

---

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau et les eaux de surface.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les déchets avec un absorbant inerte (sable, terre sèche, agglomérant...)

Transférer les déchets dans un conteneur hermétique et éliminer conformément aux réglementations en vigueur.

---

# Nom de la préparation : Désodorisant Animals & Car

Date d'émission de la première version : 13.11.2017

Date de révision :

Version : 1

---

## SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

### 7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter tout contact avec les oxydants forts, les acides forts, les bases fortes.

Après ouverture, tout récipient doit être refermé avec précaution.

### 7.3 – Utilisation finale particulière

Désodorisant utilisé par pulvérisation.

---

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 – Paramètres de contrôle

Pas de valeur d'exposition professionnelle connue

### 8.2 – Contrôle de l'exposition

#### *Contrôle technique*

Aucune information particulière des fournisseurs des composants

#### *Mesures de protection individuelles*

- a) Protection des yeux/du visage : Éviter le contact avec les yeux.
- b) Protection des mains : En cours de fabrication, porter des gants.
- c) Protection corporelle : Aucune pour l'utilisation prévue.

#### *Mesures d'hygiène*

Lors de la manipulation du mélange pour la fabrication ou le conditionnement :  
Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail.  
Se laver les mains après le travail ou avant les pauses.  
Si contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau.

---

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Odeur : caractéristique

pH : non mesuré.

Densité à 15°C : environ 1

Solubilité : dispersable dans l'eau

---

## Nom de la préparation : Désodorisant Animals & Car

Date d'émission de la première version : 13.11.2017

Date de révision :

Version : 1

---

### SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 – Réactivité

Pas de réactions dangereuses selon les fournisseurs des composants.

#### 10.2 – Stabilité

La préparation est stable dans les conditions normales

#### 10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucune selon les fournisseurs des composants.

#### 10.4 - Conditions à éviter

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.5 – Matières à éviter

Acides forts, bases fortes, oxydants, réducteurs.

#### 10.6 – Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

---

### SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation n'a pas fait l'objet d'étude toxicologique. Bien que non classée nocive par ingestion, cette préparation ne doit être ingérée en aucun cas.

---

### SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques.

Selon les termes de la réglementation européenne, elle n'est pas classée nocive pour les organismes aquatiques.

---

### SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être considérés comme des déchets spéciaux.

Les éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

#### 13.2 – Méthodes d'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau, ni les eaux de surface.

---

### SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'est pas classée dangereuse pour le transport.

---

## **Nom de la préparation : Désodorisant Animals & Car**

Date d'émission de la première version : 13.11.2017

Date de révision :

Version : 1

---

### **SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La préparation n'est pas classée dangereuse.

---

### **SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS**

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles s'appliquent à la préparation en tant que telle et sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances et des mélanges constitutifs. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels ils sont prévus.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation du produit.

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au produit et non comme une garantie de ses propriétés.

---